Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 63 (1954)

Heft: 1

Artikel: La weckamine
Autor: Lehmann, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682827

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

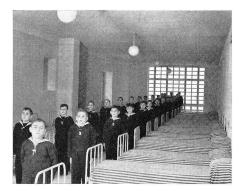
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Un dortoir de Mondello et les petits marins en herbe prêts pour l'appel.

dans une organisation aux effectifs si nombreux, de tomber dans quelque «caporalisme» que ce

Les enfants suivent au Collège les écoles primaires, puis secondaires, et enfin l'école professionnelle et navale. Un des problèmes qui a le plus préoccupé les initiateurs du collège a été celui de donner en effet aux orphelins recueillis un métier qui assure leur vie.

Un pavillon est réservé aux aînés, il a été construit spécialement grâce au concours de l'«Italian Labor Council» des Etats-Unis. Ce bâtiment abrite les ateliers de production, organisés sur une base tout à fait industrielle. Les élèves-apprentis y travaillent dès l'âge de quinze ans. Les meubles et autres objets qui sont fabriqués par leurs soins servent non seulement à l'usage interne du collège mais sont vendus à des particuliers. Les garçons participent ainsi aux frais de l'institution.

L'équipe des travailleurs jouit d'un grand prestige. Elle dispose d'une salle d'études particulière, d'une salle de récréation, et son programme fait alterner les heures de travail aux ateliers avec celles d'étude et de dessin. Ces adolescents jouissent également d'une liberté plus grande et ont des responsabilités propres à leur permettre d'affirmer et de développer leur personnalité, — ils voient librement leurs maîtres et le directeur, partagent avec eux leurs récréations, sont chargés de recevoir les hôtes et de leur faire les honneurs de la maison.

Une des autres particularités du Collège Roosevelt — qui porte le titre d'Institut des arts et métiers -- c'est de préparer ses jeunes hôtes à entrer dans la marine marchande ou la marine de pêche italiennes et de leur permettre d'accéder aux grades inférieurs qui faciliteront leur carrière dans ces professions. Il travaille dans ce domaine en collaboration avec l'Association italienne pour l'éducation navale. La discipline du Collège est ferme, mais toujours compréhensive

et humaine et entend avant tout préparer de futurs hommes au caractère loval et bien trempé. Cette belle œuvre de solidarité due à de simples travailleurs méritait d'être présentée.

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

A la suite du rapport présenté par le Groupe d'Etude des Secours, le Comité exécutif a décidé également à l'unanimité de charger le Secrétariat de la Ligue d'étendre et de développer les services qu'il rend aux Sociétés nationales dans le domaine des secours d'urgence en cas de désastre, et d'entrer en négociations avec les autorités nationales et internationales compétentes afin d'obtenir d'elles qu'elles reconnaissent officiellement la Croix-Rouge comme étant l'organisation la plus qualifiée en cas de désastres naturels.

Le Conseil des gouverneurs de la Ligue tiendra sa 23e session en mai 1954 à Oslo.

Les excitants dangereux

LAWECKAMINE

par le Dr H. LEHMANN

qui se rattachent ainsi au groupe des amphéta- la sensation de fatigue. Tout le monde ne réagit mines sont des produits synthétiques, apparentés à l'éphédrine et à l'adrénaline.

assura un grand succès à ses deux principaux provoquèrent et l'usage inconsidéré que le public représentants, la benzédrine et la pervitine. On les vendit sous le nom de «dragées-vacances». «pilules Pep», etc., et, pendant la guerre, sous celui de «dragées Stuka».

Utiles sur prescription médicale et dans certains

Ces produits procurent une euphorie bienfaisante, ils calment le système nerveux, favo-

Les produits contenant de la weckamine et risent l'effort physique et intellectuel, annihilent pas de la même façon à leur égard, comme il en va d'ailleurs pour tous les produits procurant Entre 1935 et 1940, une propagande intense l'euphorie. Les réactions souvent fâcheuses qu'ils ne tarda pas d'en faire contraignirent les autorités à ne les délivrer que sous ordonnance médicale. Et cette ordonnance doit être renouvelée chaque fois.

> Le médecin les prescrit dans les cas d'hypotonie, de lassitude et, en combinaison avec l'antihistaminica, contre le rhume des foins ou diverses affections de cette nature. En psychiatrie, on les utilise dans les cas de refoulement et de barrage de tout genre; dans les cas de narcolepsie, de dépression, de neurasthénie, de morphinomanie ou d'alcoolisme. On les prescrit en combinaison avec la scopolamine et l'atropine dans les cas de parkinsonisme. Associée à la caféine, la weckamine donne en général un étonnant coup de fouet.

> Le sulfate d'amphétamine, lui, est recommandé comme excitant: il favorise le réveil après une narcose ou une intoxication provoquée par une trop forte dose de somnifères. Ce sulfate agit en outre favorablement sur l'énurésie nocturne des enfants et des adultes. On a constaté aussi que la weckamine, notamment l'amphétamine diminuait l'appétit. Ce produit exerce en effet une action inhibitrice sur la musculature lisse de l'appareil digestif; il a aussi, croit-on, un effet diurétique permettant de remédier à la rétention d'urine constatée fréquemment chez les sous-alimentés.

> La weckamine était essentiellement utilisée comme stimulant, quand la vente des produits qui en contenaient était libre. On a constaté que si les personnes en bonne santé, ou même fatiguées, pouvaient fournir de gros efforts après l'absorption de weckamine, c'est que cette substance supprimait tout sentiment de fatigue, ne laissant persister qu'une certaine lassitude. «L'affaiblissement de la puissance intellectuelle, provoqué par la lassitude ou la fatigue physique, disparaît complètement ou du moins en partie, si bien que l'effet de ces produits est plus prononcé chez les personnes fatiguées que chez les personnes en bonne santé.» (Mæller: Rauschgifte und Genussmittel, Bâle, 1951, p. 304.)

...ces «produits magiques» restent des excitants et des «drogues» vite pernicieuses

Autrefois on distribuait aux soldats de l'alcool et du tabac pour apaiser la sensation de

Le sport et la santé

A PROPOSDE DOPAGE

Un nouvel et tragique accident a attiré une fois de plus l'attention sur les dangers que présente un sport commercialisé et où le souci de la compétition à tout prix l'emporte sur toute autre préoccupation. La mort récente d'un boxeur marseillais prend une signification particulièrement grave quand on lit dans les comptes rendus du combat qui devait se terminer si tragiquement que le jeune sportif paraissait hagard et comme choqué dès son entrée sur le ring, quand l'on apprend ensuite qu'un médecin avait demandé le renvoi de la rencontre, et que l'autopsie fait découvrir enfin que la paroi crânienne du jeune pugiliste était «anormalement mince et peu résistante». Qu'il y ait eu ou non «dopage» de la victime avant le combat, il apparaît monstrueux qu'une rencontre ait pu avoir lieu dans de telles conditions et tout autant que ce jeune homme ait jamais été autorisé à monter sur un ring étant donné la grave malformation congénitale qu'un examen approfondi eût, j'imagine, permis de soupçonner. Cela apparaît d'autant plus significatif de la mentalité qui l'emporte dans certains milieux prétendus sportifs si l'on sait que ce boxeur est sauf erreur le troisième en peu d'années qui succombe à la suite d'un combat et dans des conditions quasi semblables. Les chroniqueurs sportifs, et il sied de les en féliciter, se sont élevés unanimement ou presque contre de telles pratiques et ont dénoncé le scandale de ce sport de boucherie. Mais la publicité extravagante que l'on fait autour de certains combats de championnat et de leurs protagonistes, les bourses invraisemblables qui sont mises à la disposition des «challengers», les épithètes délirantes et grotesques dont on couronne les vainqueurs, et les recettes qu'encaissent les organisateurs et les «managers» ne sont-ils pas, eux aussi, à la source du mal?

Il faut louer le président de l'Union cycliste suisse, M. Castellino, d'avoir mis en garde, lors de l'Assemblée générale tenue à Genève le 6 décembre, les sociétés cyclistes de son obédience contre les dangers du «dopage» et d'avoir demandé que l'on proscrive fermement un tel mode de faire. Mais je regrette que les chroniqueurs sportifs de la presse quotidienne n'aient pas paru accorder d'importance à cette mise en garde et n'aient pas jugé utile d'y insister dans leurs comptes rendus. L'un d'eux même parut en contester et l'opportunité et l'intérêt, allant à dire que c'était à dénoncer le danger que l'on risquait de l'étendre, en donnant aux coureurs cuclistes l'idée de prendre telle ou telle droque. Je ne crois pas, hélas, qu'il y ait beaucoup de cyclistes, chez les coureurs, pour ignorer encore l'existence de ces «dopants» et leurs noms, et je suis persuadé au contraire que même et surtout ceux-là ont besoin d'être mis en garde contre de tels usages. Car ils sont à la merci d'un «camarade», d'un «supporter» voire d'un «entraîneur» mal inspiré et qui leur glissera avant une course quelque pastille ou l'autre en l'assurant que «cela lui fera du bien». Et c'est pourquoi nous n'hésitons pas à reproduire ci-contre l'excellent article paru dans la Revue suisse des infirmières et qui mentionne expressément les plus connues et les plus périlleuses

Et puis, il faut le dire, tant qu'un règlement impitoyable, et appliqué impitoyablement, ne viendra pas prévenir et interdire le «dopage» au moyen de telles drogues dans les courses tant d'amateurs que de professionnels et sur le plan national comme sur celui international, nous pensons qu'il y a là un mal qu'il faut combattre à tout prix, et contre lequel il faut alerter sans répit l'opinion publique. Dans l'intérêt même du sport et des sportifs. m. -m. t.

D'après Mœller, que nous venons de citer, la benzédrine est le benjamin des stupéfiants. Au cours des dix dernières années où son usage était largement répandu, l'on constata que bon nombre de personnes ne pouvaient plus s'en passer. Ce produit provoque des insomnies chroniques entraînant toute sorte de troubles graves de l'organisme.

fâcheuses conséquences.

De nos jours, l'usage des somnifères se répand de plus en plus. Pour être frais et dispos, même après fort peu d'heures de sommeil, on prend un de ces «produits magiques» (qui contiennent de la weckamine). On a même vu apparaître sur le marché une combinaison absurde: «somnifère-dragées vacances».

Dans les Etats scandinaves notamment, et en Amérique, l'on se mit à vendre à tort et à travers de la weckamine sous les noms les plus fantaisistes tels que: élaston, eufodrine, phénédrine, isoamine, komodrine, maxiton, mécodrine, orthédrine, psykoton, sympamétine, etc.

Au Danemark, la benzédrine fut longtemps un produit que l'on ne pouvait obtenir qu'au marché noir, dans les restaurants essentiellement. En 1943 encore, on vendit au Danemark trois millions de dragées grâce à des slogans de ce genre: «Vaut mieux que deux mois de vacances», ou: «Pour la maîtresse de maison fatiguée.»

Il était naturel de chercher à obtenir des excitants de ce genre, puisque le café, le thé, le tabac et l'alcool étaient rationnés et souvent introuvables. Mais on ignorait alors les effets fâcheux provoqués par leur abus.

La weckamine est un stupéfiant

La weckamine, absorbée à hautes doses, suscite un relâchement de la volonté et un état d'hypnose, accompagné d'une loquacité inusitée. C'est un des produits que l'on emploie, entre autres, derrière le rideau de fer pour provoquer des confessions dans le sens souhaité.

Les revues médicales mentionnent les «interviews au psychoton»: les patients d'une clinique psychiatrique sont soumis à une «analyse» après avoir subi une injection intraveineuse de 20 à 40 mg de psychoton (ou weckamine). Des expé-

riences faites dans des cliniques de ce genre, et s'étendant sur une durée de plusieurs années, ont permis de constater que la weckamine n'est autre qu'un stupéfiant, si bien que le service d'hygiène devait renseigner le public sur ce point.

L'Amérique, l'Angleterre et les Etats nordiques, qui les premiers lancèrent ces produits, en font aujourd'hui un moins grand usage. En juillet 1941, le Service fédéral d'hygiène a adressé aux services cantonaux d'hygiène une lettre circulaire les mettant en garde contre les dangers d'un emploi abusif de produits contenant de la weckamine et les priant de ne les vendre que sur présentation d'une ordonnance médicale.

Nous espérons que, grâce à cette mesure et à une propagande judicieuse, le public saura qu'il est dangereux d'user de produits de cette nature sans contrôle médical.

(«Revue suisse des Infirmières», novembre 1953.)

10 To 15 15 To 10 To 10

Collectionneurs,

Aurons-nous un timbre de la Croix-Rouge Suisse?

Depuis quelques années, la Croix-Rouge suisse s'est vu confier des tâches considérablement plus importantes qu'auparavant: transfusion sanguine, formation des infirmières, recrutement, instruction et équipement des formations de la Croix-Rouge, développement de l'œuvre samaritaine, préparation de matériel d'hôpital, action de secours en Suisse et à l'étranger, etc.

Pour accomplir ces tâches nationales, et pour mener à bien son activité au service de la population tout entière, notre Croix-Rouge suisse a besoin de vastes ressources. Tous les pays sont dans le même cas; mais pour trouver les fonds nécessaires, ils ont eu l'idée d'émettre des timbres Croix-Rouge, qui apportent un grand bénéfice à cette œuvre magnifique de solidarité et d'entraide. Il existe en effet plus de 1200 variétés de timbres Croix-Rouge émises par 111 gouvernements, qui se distinguent toutes par leur beauté et leur qualité. Depuis toujours, la Croix-Rouge a utilisé le timbre pour financer son action et se faire connaître.

Or il est étrange que la Suisse, berceau de la Croix-Rouge, pays de Dunant, n'ait jamais émis jusqu'à présent qu'un seul timbre Croix-Rouge, en 1945 !!

En 1953 encore, au mois de mai, pour le $125^{\rm c}$ anniversaire d'Henry Dunant, c'est... la Sarre qui a émis

La Médaille Florence Nightingale

remise par le C. I. C. R.
aux infirmières et auxiliaires volontaires
de la Croix-Rouge

C'est à la suite d'un vœu exprimé par la VIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Londres, en 1907 et de la décision prise en 1912 à Washington par la IX^e Conférence, que fut créée la Médaille Florence Nightingale Cette médaille frappée en l'honneur de l'œuvre et de la vie de Florence Nightingale est destinée à récompenser les infirmières et les auxiliaires

un timbre Croix-Rouge avec l'effigie de son fondateur. Une fois de plus la Suisse s'est laissé distancer.

Les récentes expositions internationales philatéliques ont montré l'intérêt croissant qu'apportent tous les gouvernements, toutes les populations à la philatélie.

Tous les collectionneurs du monde se spécialisent et déjà de nombreux philatélistes font une collection de timbres Croix-Rouge qui sont tous d'une rare qualité et d'un grand intérêt. La jeunesse, qui apprend la géographie par le timbre, apprendra l'histoire de la Croix-Rouge par le timbre.

Le timbre Croix-Rouge est en plus un créateur de santé et de bonheur! Il donne à tous la possibilité de concourir activement à la lutte contre la maladie et le malheur.

L'étranger récolte chaque année de la vente de semblables timbres des sommes importantes qui sont réservées aux différentes tâches nationales de la Croix-Rouge. La Suisse se doit de suivre un tel exemple et tous, unissant nos efforts dans un même élan généreux, nous devons demander que notre pays, comme l'étranger, plus encore que l'étranger, émette des timbres Croix-Rouge, pas seulement un timbre tous les 10 ans, mais un timbre croix-rouge régulièrement chaque année, qui non seulement intéresseront les philatélistes répartis dans le monde entier — auxquels nous adressons un vibrant appel pour nous aider et les millions de membres de la Croix-Rouge, mais qui surtout contribueront à répandre partout de saines et fécondes notions sanitaires, à guérir des malades et à sauver des malheureux.

Lutter contre la maladie et le malheur, c'est, grâce au timbre Croix-Rouge, travailler pour la Suisse, en lui sauvant les précieuses vies dont elle a besoin.

Philatélistes, membres de la Croix-Rouge, faites une collection des beaux timbres de la Croix-Rouge!

 D^r J.-J. Jaton président de la section de Vevey de la Croix-Rouge suisse.



volontaires de la Croix-Rouge qui se seront distinguées d'une façon exceptionnelle par leur dévouement à des malades ou à des blessés en temps de paix ou de guerre.

Elle est décernée par le Comité international de la Croix-Rouge et sur le vu des propositions qui lui sont faites par les sociétés nationales. La distribution a lieu tous les deux ans seulement, il ne peut être accordé chaque fois que 36 médailles au plus. La médaille peut être attribuée à des infirmières qui se sont distinguées par leur grand dévouement à des blessés ou des malades en temps de paix ou de guerre, à des infirmières directrices ou organisatrices d'œuvres ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine des soins aux malades ou blessés en temps de paix ou de guerre, à des auxiliaires volontaires dûment enregistrées à la Croix-Rouge qui se sont distinguées de facon exceptionnelle par leur grand dévouement en temps de guerre ou de calamités publiques, à des infirmières et auxiliaires volontaires tombées au champ d'honneur.

La médaille est en argent vermeil, elle porte à l'avers le portrait de Florence Nightingale avec les mots «Ad memoriam Florence Nightingale 1820-1910»; au revers, en pourtour, l'inscription «Pro vera misericordia et cara humanitate perenni decor universalis», et, au centre le nom de la titulaire et la date de l'obtention. Elle est attachée à un ruban blanc et rouge sur lequel se détache une couronne de laurier d'émail vert encadrant une croix rouge.

L'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, l'Argentine, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, le Chili, la Colombie, Costa-Rica, le Danemark, l'Espagne, l'Esthonie, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, l'Iran, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Jordanie, la Lettonie, le

¹ Cf. «La Croix-Rouge suisse», La Croix-Rouge et la philatélie, ler mars 1951; Pour un timbre suisse de la Croix-Rouge, édition du ler juin 1953.

Notre revue commencera dans une prochaine édition la publication de la liste des timbres croix-rouges parus à ce jour dans le monde.